

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 14 mars 2024

Présents : M. Pierre DUVAL, M. René LALISOU, M. Daniel BESSE, M. Christian JOUSSELY, M. Jean-Claude MAURANGE, Mme Nadine STUHLER, M. Franck MONDOUT, Mme Marie-Pierre GAYOU, Mme Marie Christine DEZAUTEZ, M. Gilles MASSIAS, Mme Paulette LACROIX, Mme Marcelle FEYDI, M. Gilbert MONTASTIER.

Absent : M. Bruno LAUTIER

Convocation : 07 mars 2024

Secrétaire de séance : Mme DEZAUTEZ Marie Christine

La séance est ouverte à 20h30 et commence par la diffusion du film promotionnel de la commune, visible sur le site internet de la mairie.

M. le Maire débute la séance en précisant qu'il a pris une décision dans le cadre des délégations qui lui ont été faites par le conseil municipal.

Il s'agissait de déclarer sans suite le marché de travaux du 5 Rue des écoles, pour cause de procédure non adaptée. Il convenait d'allotir cette opération. Un nouvel appel d'offres a été lancé, la réception des offres aura lieu le 29 mars et l'ouverture des plis le 5 avril.

Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2023

Ce vote a été ajourné et reporté pour cause de demande de précisions de Madame LACROIX.

Modification de la participation au financement du permis de conduire

M. le Maire explique que par décret du 20 décembre 2023, et dès le 01.01.2024, les personnes ayant 17 ans révolus pourront s'inscrire en auto-école et conduire dès l'obtention du permis B. Les autres modalités ne changent pas.

Le conseil municipal approuve :

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Bilan sur l'année 2023 : 7 aides versées à des jeunes de la commune

Création de nouvelles voies dans le cadre de l'adressage

M. le Maire propose de rajouter 2 voies à la liste de celles déjà existantes

- Allée des Résidences

- Route de Moulinou

Le conseil municipal approuve :

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Souscription de voirie

M. le Maire propose de demander une participation financière de 160€ pour la fourniture de passages busés à un administré Route du Grand Etang.

Le conseil municipal approuve :

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Programme PVD ORT : études à l'îlot, projet et plan de financement -

M. le Maire rappelle que suite à la signature de la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant **Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) le 10 novembre 2022**, la Communauté de Communes du Périgord-Nontronnais, Nontron ainsi que les 4 communes structurantes signataires souhaitent réaliser des études à l'îlot sur des bâtiments identifiés à réhabiliter, en complément de l'étude pré-opérationnelle en cours visant la reconduction de l'OPAH-RR de la Communauté de Communes du Périgord-Nontronnais.

Le montant global estimé du projet est de 36 800 euros HT qui sera financé comme suit :

- 50% du montant HT des études à l'îlot, soit un total HT de 18 400 euros, financés par les crédits intermédiés de la Banque des Territoires pris sur l'enveloppe du dispositif « Petites Villes de Demain au titre de Nontron ;
- 25% du montant HT des études à l'îlot, soit un total HT de 9 200 euros, financés par le Département ;
- 25% du montant HT des études à l'îlot, soit un total HT de 9 200 euros, financés par les communes signataires PVD au prorata du nombre de bâtiments concernés sur leur territoire, soit, pour la commune de Saint Saud Lacoussière, un montant HT prévisionnel de 1 577 euros.

Le conseil municipal approuve :

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Mandat au CDG 24 pour la consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Dordogne prévoit de conclure. Il donne mandat au

CDG pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.

Il prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin que l'assemblée délibérante puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion qui débutera le 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal approuve :

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Nomination de référent développement durable à la CCPN

M. le Maire explique que par cette nomination, l' élu deviendra le pont entre le Conseil Municipal et la CCPN à la fois pour informer le Conseil, comme pour permettre à la CCPN de suivre le lancement de projets municipaux concordant au PCAET. Il sera membre de la commission développement durable. La commune sera ainsi représentée aux discussions touchant à la mise en œuvre du PCAET.

M. Jean Claude Maurange est nommé en tant qu' élu référent.

Mme Nadine Stuhler est nommée en tant qu' élu suppléant au référent.

Le conseil municipal approuve :

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Nomination de référents au Comité Communal Feux de Forêts

Dans le cadre de la prévention des feux de forêts, le SMO DFCI 24 invite les communes dans son périmètre à désigner des bénévoles référents pour constituer, sous l' autorité du maire, un Comité Communal Feux de Forêt (CCFF). Ces bénévoles, qui connaissent le territoire de leur commune, ont pour mission principale l' assistance aux sapeurs-pompiers en cas d' incendie. Ils peuvent les aider à se diriger sur les voies carrossables, les pistes DFCI et pour atteindre les points d' eau.

Messieurs Montastier Gilbert, Massias Gilles, Jussely Christian se proposent en tant que bénévoles.

Le conseil municipal approuve :

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Eclairage public : ajout de points lumineux

M. le Maire rappelle que tout au long de l' année 2022, la commune a travaillé à la réduction de l' éclairage public. Au final, il restait 7 points lumineux allumés en permanence. Cependant, les élus ont reçu des réclamations individuelles. Certaines sont justifiées et il est possible de laisser ces candélabres allumés.

Trois propositions sont présentées :

- 1- On maintient la délibération n° 2022/065 soit 7
- 2- On rajoute 7 candélabres ; 2 Route de l'étang Pabot, 3 Rue de la Brigade RAC, 1 Rue des écoles, 1 au lotissement des carrières soit 14
- 3- On rajoute 5 candélabres ; 1 Route de l'étang Pabot, 1 Rue de la brigade RAC, 1 Rue des écoles, 1 au lotissement des carrières, 1 Rue Georges Rocal soit 12

Le conseil municipal approuve la proposition N°3

Présents : 13

Pour : 9

Contre : 4

Abstention : 0

Motion de soutien aux agriculteurs et au monde rural

Après discussion sur la proposition de motion faite par l'UDM, ce vote a été ajourné et reporté

Questions diverses

WC Publics : Les travaux sont finis

Routes communautaires : 2 devis ont été demandés pour des travaux Route des cisterciens et Route de la minoterie. M. le Maire indique qu'il serait souhaitable cette année de réaliser aussi des travaux sur les routes communales (selon les crédits disponibles au budget à venir)

Pont de Beynac : Des travaux de maintien sont à prévoir

Points incendie : Le contrôle des points incendie aura lieu du 9 au 12 avril par les pompiers d'Abjat

Horloge de l'église : elle est déréglée, les pièces sont en commande

Logement communal : Loué depuis le 15 janvier, il a fallu changer des convecteurs.

Discussion à propos de l'utilisation du foyer rural le week-end : La commune en a besoin pour les élections cette année le 9 juin. Elle est réservée aux associations qui font des manifestations de manière annuelle (concours de belote, expos). Elle est aussi prise par des associations qui font des cours mais des particuliers peuvent aussi souhaiter la louer. On ne peut donc pas garantir que les cours auront lieu de manière continue car sinon on exclut la possibilité aux personnes de la louer plus de 20 week-ends par an.

Périgord Habitat : on a transmis les plans du géomètre qui délimitent les parcelles situées chemin des Pradelles et donc on est toujours en attente du permis de construire

Bâtiment de la pharmacie : Toujours à la recherche d'un pharmacien, départ de Mme SEEGERS en février 2025, rendez-vous avec le pharmacien de Thiviers le 22 mars. Un projet d'aménagement des locaux prévoit 4 logements (étage et combles) et possibilité d'accueillir 2 commerces en rez-de-chaussée. La commune est épaulée dans ce projet par l'EPFNA, le programme Petites Villes de Demain ainsi que le bureau d'études

CetteFamille : Portes Ouvertes vendredi 8 mars. Ouverture en avril. Les conditions financières ayant changé, il est beaucoup plus difficile de trouver des colocataires. Une convention a été signée avec l'association « Haut Périgord » de Thiviers pour l'aide aux résidents.

La maison Alzheimer est toujours d'actualité, mais pas d'informations supplémentaires.

Ecole : Pas de fermeture de classe

Employé communal : En accident de travail depuis le 2 février, en attente de la décision de la médecine du travail concernant sa reprise.

Echange avec Ste Mélanie : L'étudiante québécoise arrivera fin juin pour 3 semaines. Elle commencera à l'école et rejoindra le secrétariat de la mairie durant les vacances scolaires. L'étudiante qui partira à Sainte Mélanie est Clara Guichard.

Mise à jour des hébergeurs : Un gros travail, conjoint avec l'office de tourisme qui perçoit la taxe de séjour, le secrétariat de mairie et M. Gaudeau qui met à jour notre site internet.

Marchés de producteurs : vendredis 26 juillet et 9 août

Marché hebdomadaire : les maraîchers de la Veyrière vont revenir au printemps

Feu d'artifice : Il sera tiré le 13 juillet

Dossiers au tribunal : Rendez-vous avec l'avocate le 26 mars pour les 2 dossiers en cours au Tribunal administratif

Plan communal de sauvegarde : Il faudra que la commission s'appuie sur le travail qui sera fait au niveau intercom.

SMCTOM : Lors de la distribution du bulletin, nous avons proposé l'achat de composteurs. Sur le support de communication du SMCTOM, il n'était pas précisé que les composteurs de 620 litres étaient réservés aux professionnels et aux collectivités. De nombreux administrés ont été contactés pour faire échange avec un composteur de 320 litres et certains ont même été invités à aller les chercher en déchetterie. Ce qui n'était pas convenu ainsi, puisque nous nous sommes engagés à les livrer. A ce jour, une vingtaine de composteurs ont été demandés et la livraison est prévue semaine prochaine.

ZAENR : Nous solliciterons le concours de la chargée de mission pour nous aider à établir cette carte.

4LTrophy : Quentin et Valentine ont fini 246^{ème} sans aucune panne mécanique

René Lalisou prend la parole et nous explique à quoi correspond la prime de pouvoir d'achat qui devra être versée avant le 30 juin aux agents territoriaux. Un décret permet aux collectivités locales d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et forfaitaire. Elle est facultative, calculée sur la rémunération brute. Des communes ont délibéré en faveur du montant maximum. La CCPN, après réflexion, délibèrera en ce sens.

Fin de séance à 23 heures

